

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N° 3/2018

Objet: Equipement des *Grandes Roches*, ainsi que des alpages de la *Moësette* et de la *Commune de Bise*

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le préavis qui vous est présenté ici fait suite au précédent, concernant l'achat de l'alpage de la *Moësette* et des *Grandes Roches*. Si le préavis no 2/2018, n'est pas accepté par le Conseil communal, alors le présent préavis n'a pas lieu d'être.

La réalisation de l'équipement proposé n'est pas directement induite par l'achat de l'alpage de la *Moësette*. Le Conseil communal est donc consulté sur ces préavis séparément afin qu'il puisse se prononcer sur d'une part, l'opportunité d'acheter un patrimoine important et d'autre part, la nécessité d'un équipement en eau et en électricité pour un centre nordique et les alpages environnants.

Situation actuelle et besoins futurs.

Dans sa volonté de réaliser un centre nordique aux *Grandes Roches*, la Municipalité a mené une réflexion globale sur les infrastructures nécessaires pour mener à bien son projet. Cette réflexion globale a permis de fixer un objectif à long terme englobant l'ensemble des infrastructures visant le « centre nordique idéal ». Le projet inclut des pistes homologuées par la Fédération Internationale de Ski (FIS) pour l'organisation de compétitions internationales, des installations d'enneigement artificiel pour garantir l'utilisation possible de ces pistes, et un bâtiment d'accueil avec les équipements nécessaires.

Afin de pouvoir mettre en œuvre cet objectif, il est nécessaire de passer par un plan partiel d'affectation (PPA), permettant de légaliser l'implantation de ces infrastructures dans une surface aujourd'hui soumise au régime forestier. Ce PPA, est au jour de la rédaction de ce préavis, en cours de finalisation en collaboration

avec les services de l'Etat et devrait être mis à l'enquête dans le courant du mois de mars.

La Municipalité a également profité de cette réflexion afin d'avoir une vision plus globale des besoins généraux dans ce secteur essentiellement agricole et forestier. Elle a pour cela mandaté le bureau spécialisé *Montanum* à Sainte-Croix, pour réaliser une étude approfondie des besoins en eau des alpages.

Bilan global de l'approvisionnement en eau des alpages

Pour les apports en eau, tous les ouvrages (citernes, étangs, puits, sources) ont été inventoriés. Une précipitation mensuelle moyenne de 90 mm a été prise en compte afin de déterminer le volume d'eau récolté par les toitures durant la saison d'estivage.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de l'approvisionnement en eau du secteur par alpage (en mètres cubes m³).

N°	Alpage	Déficit	Excès
1	La Thomassette	- 256	
2	La Moësette / Grandes Roches	- 380	
3	La Givrine	- 38	
4	Chez David Aubert	- 2	
5	La Fougère	- 26	
6	La Piguette	- 6	
7	Commune de Bise	- 185	
8	Combette	- 91	
9	Mézery		59
10	Pré Derrière		8
	Total	- 984	67
	<i>Vaches laitières</i>		
	<i>Fabrication</i>		

Le bilan global de l'approvisionnement en eau montre un déficit théorique de 984 m³. Les alpages estivant des génisses ont des déficits minimes tandis que les alpages avec vaches laitières souffrent pour la plupart d'un déficit conséquent. Durant la sécheresse de 2015 les moyens mis en œuvre dans le cadre du plan ALPA ont permis de transporter environ 500 m³, volume auquel il faudrait rajouter les quantités apportées par les agriculteurs avant le déclenchement du plan. De plus, suite à cette sécheresse, les normes de consommation ont été revues à la hausse, ce qui permet

d'anticiper les futurs déficits qui ne manqueront pas de se reproduire toujours plus fréquemment.

Adduction d'eau jusqu'à la Commune de Bise et défense incendie jusqu'aux Grandes Roches.

Au vu des résultats de cette étude, la Municipalité souhaite vous proposer de réaliser l'adduction en eau potable jusqu'au chalet de la Commune de Bise. Ceci permettrait de raccorder au réseau communal les deux chalets qui fabriquent encore le fromage sur place (*La Moësette* et *La Commune de Bise*) et qui ont pour cela besoin d'eau de bonne qualité et en suffisance.

Ce projet est divisé en deux secteurs distincts, le premier, depuis *La Combe du Moussillon* jusqu'aux *Grandes Roches*, d'une longueur d'environ 1,6 km, sera réalisé en fouille à profondeur hors gel avec un tuyau PE d'un diamètre de 160 mm permettant d'assurer la défense incendie. Les chalets de la *Thomassette* et de la *Moësette* seront raccordés sur ce tronçon à l'aide de tuyaux en PE de diamètre 63 mm. La pression du réseau à la *Combe du Moussillon* n'étant pas suffisante pour remonter l'eau jusqu'aux *Grandes Roches*, un surpresseur sera nécessaire. Ce surpresseur ne permettant pas de garantir un débit de défense incendie, les appareillages nécessaires seront prévus afin que les pompiers puissent y raccorder une motopompe en cas d'intervention.

Le deuxième secteur allant des *Grandes Roches* jusqu'à la *Commune de Bise* ne sera utilisable que durant la période hors gel, soit durant l'estivage et avec un tuyau en PE d'un diamètre plus petit et enfoui à une profondeur moindre, permettant de diminuer les coûts.

Raccordement des Grandes Roches au réseau communal de traitement des eaux usées

Bien que l'activité de colonie de vacances ne soit plus possible aux *Grandes Roches*, la transformation en centre nordique impliquera tout de même le passage d'un public nombreux.

Les eaux usées de la colonie étaient jusqu'à présent collectées dans une fosse ce qui serait bien entendu toujours possible. Il est cependant judicieux, au vu des travaux de fouille engendrés par la pose d'une conduite d'eau potable, d'envisager l'installation d'une conduite de refoulement des eaux usées en parallèle.

La configuration du terrain ne permettant pas un écoulement gravitaire, une station de refoulement sera réalisée au bord de la route à proximité de la jonction avec l'accès à *La Moësette*. Le surpresseur pour l'adduction de l'eau potable pourra également prendre place dans cet édicule.

Renforcement de l'électrification jusqu'aux Grandes Roches et raccordement du chalet de la Commune de Bise

Les *Grandes Roches* sont déjà raccordées au réseau électrique. Celui-ci est réalisé cependant en ligne aérienne sur poteaux depuis *La Combe du Moussillon*. Profitant des travaux communaux, la Société électrique de la Vallée de Joux (SEVJ), dans sa politique d'enfouissement de son réseau, sera partie prenante du projet et mettra

sous terre cette ligne. Celle-ci sera également renforcée, permettant d'augmenter la puissance disponible aux *Grandes Roches*. De la fibre optique complètera également ces équipements.

Ces travaux seront pris en charge par la SEVJ

En parallèle au raccordement en eau du chalet de La *Commune de Bise*, la Municipalité souhaite également raccorder ce chalet au réseau électrique. Cela permettra de supprimer la fréquente utilisation d'une génératrice (9 à 12h par jour). Ce nouveau raccordement sera à la charge de la commune.

Un équipement adapté aux futurs besoins du centre nordique

Comme évoqué en introduction, un PPA est en cours de légalisation pour l'aménagement de pistes homologuées FIS, éclairées, avec une installation de production et de stockage de neige artificielle. Les travaux prévus dans le présent préavis sont en adéquation avec ce projet global de centre nordique, apportant un solide raccordement électrique, un accès au réseau multimédia à fibre optique, un raccordement au réseau d'eau potable et une évacuation des eaux usées.

La Municipalité est confiante sur les chances de réussites du PPA tel que modifié après consultation des services de l'Etat et de la Confédération. Il subsiste cependant toujours la possibilité d'un recours qui pourrait fortement retarder l'entrée en force de celui-ci.

Dans le cas d'un scénario défavorable, où ce PPA ne pourrait pas être légalisé par une décision de justice par exemple, un centre nordique réduit (sans pistes homologuées, sans neige artificielle, sans tremplins, sans éclairage et avec quelques adaptations du bâtiment des *Grandes Roches*) pourrait de toute façon être réalisé pour la population de la Vallée de Joux.

Le calendrier souhaité pour une utilisation possible pour les JOJ2020

Les travaux présentés dans ce préavis ne sont pas soumis à ce PPA. Ils peuvent donc être réalisés sans attendre la légalisation de celui-ci.

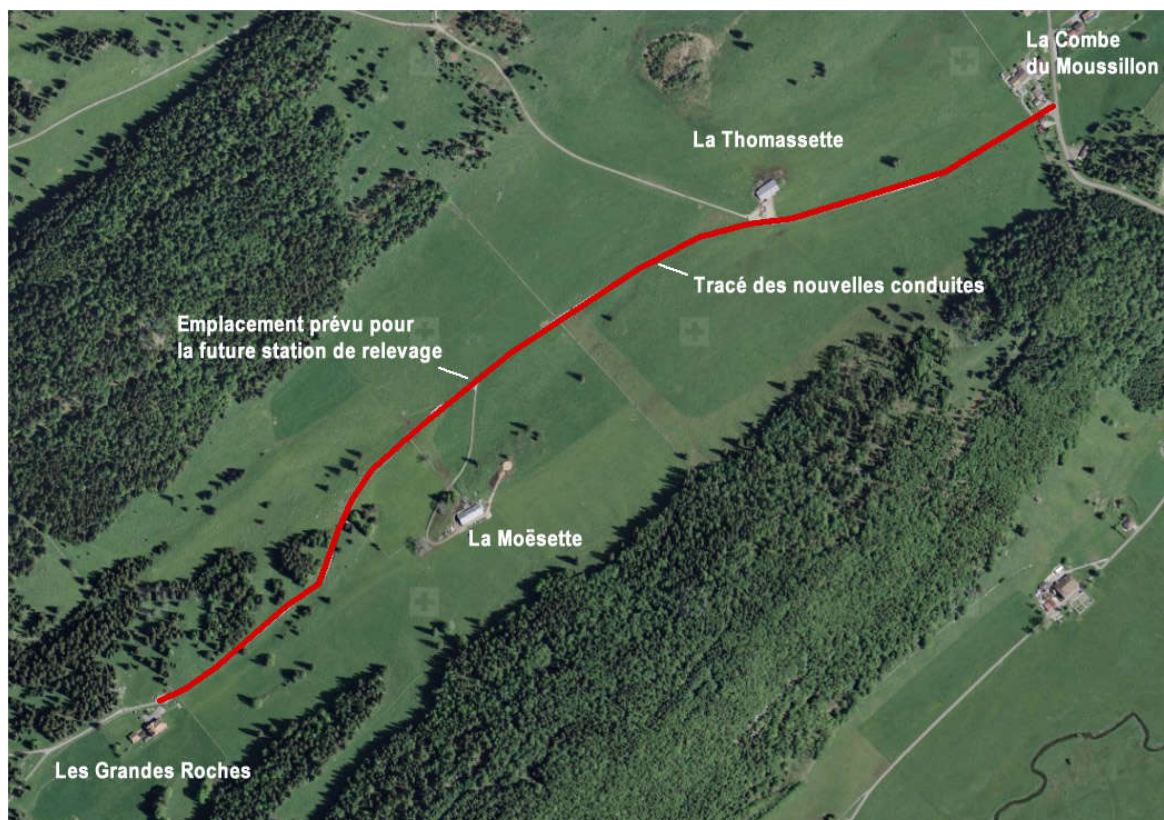
Comme évoqué ci-dessus, même en cas d'échec du PPA, les équipements définis dans ce préavis seraient justifiés par l'exploitation future du site des *Grandes Roches* mais également par l'approvisionnement en eau et électricité des alpages.

Pour ces raisons, la Municipalité vous présente ce préavis sans attendre le résultat du PPA afin de pouvoir commencer rapidement ces travaux afin qu'ils soient terminés, du moins jusqu'aux *Grandes Roches*, avant l'arrivée de l'hiver 2018-2019, dernier hiver avant les Jeux Olympiques de la Jeunesse en janvier 2020.

Ces équipements réalisés permettront d'organiser dans de bonnes conditions l'épreuve test une année avant les jeux Olympiques et permettra d'avoir de l'eau et de l'énergie sur place afin de produire le stock de neige nécessaire à garantir la sécurité d'enneigement pour l'hiver suivant les JOJ2020.

Description générale des travaux

Le premier tronçon d'une longueur d'environ 1,6 km va de la *Combe du Moussillon* aux *Grandes Roches*. Celui-ci est visible sur l'image ci-dessous :



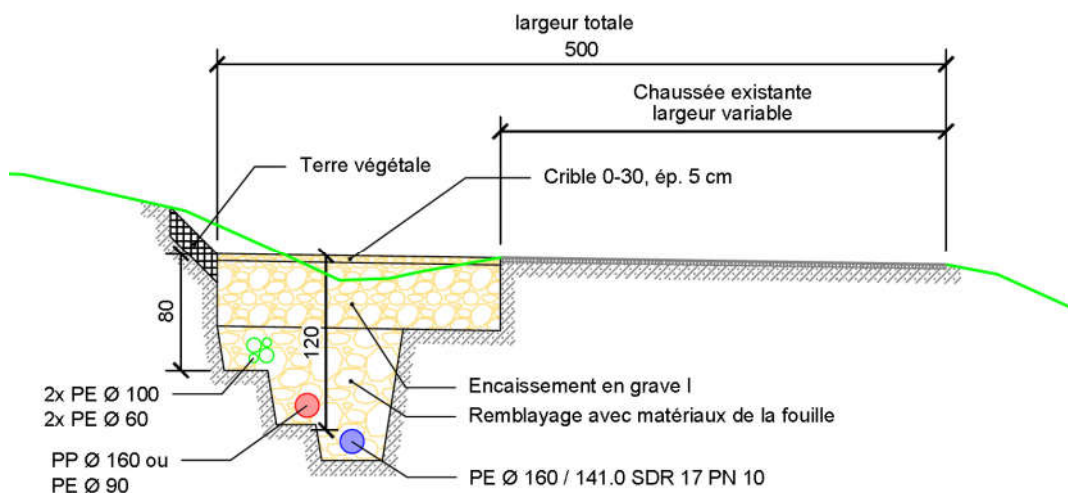
Les travaux seront réalisés en bordure de route, ceci afin de permettre tout de même la circulation, avec cependant des perturbations liées au chantier.



Ils seront effectués selon un profil type comprenant l'ensemble des tubes et tuyaux nécessaires. Ce profil sera identique sur pratiquement toute la longueur du tronçon.

Ces travaux vont de fait créer une surlargeur à la route. Cette surlargeur sera recouverte de terre et réensemencée afin de rétablir un état conforme à l'état initial. Une demande sera faite aux services de l'Etat afin d'obtenir une autorisation temporaire et la remise en état complète sera effectuée seulement durant l'année 2020, soit après les Jeux Olympiques de la Jeunesse. Ceci permettra d'avoir un accès facilité aux véhicules de transports publics pour la manifestation. La surlargeur ne sera pas goudronnée.

Le profil type ci-dessous décrit les travaux prévus (avant le réensemencement). La courbe verte représente le terrain naturel qui est variable à chaque endroit.

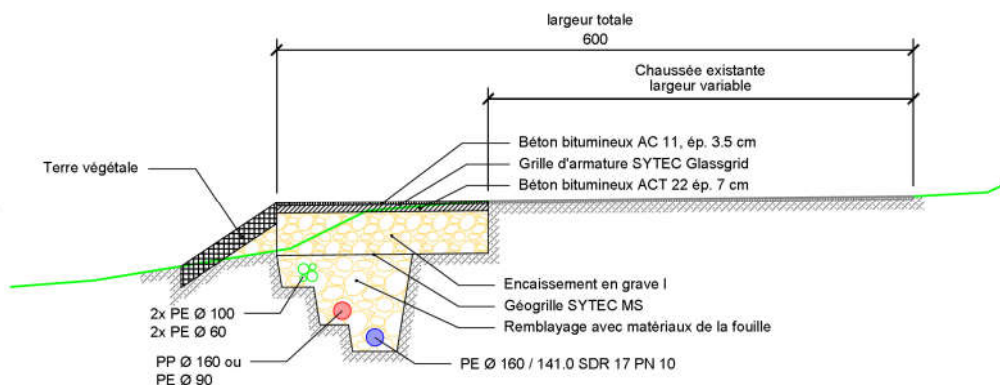


L'exploitation forestière peut également bénéficier de ces travaux. En fin de saison de coupe, il est nécessaire de sortir le bois des forêts avant l'arrivée de la neige et de le descendre dans des zones accessibles durant l'hiver. On voit donc régulièrement des tas de bois aux bords de certaines routes. C'est également le cas le long du chemin des *Grandes Roches*. Celui-ci est régulièrement coupé lorsqu'un camion effectue les opérations de charge et de décharge.

Des discussions sont en cours avec les services cantonaux concernés afin de créer une surlargeur définitive amenant la largeur totale à 6 mètres, sur une longueur et à un emplacement exact à définir, mais situé entre la *Combe* et *La Thomassette*. Cette surlargeur permettrait donc de dépasser les camions lorsqu'ils sont en cours de chargement ou déchargement.

Etant voué à une utilisation forestière, cette place d'évitement pourrait être réalisée en zone forestière et ne nécessite dès lors pas de changement d'affectation particulière. Sa réalisation nécessite cependant l'approbation des services de l'Etat et bien entendu du propriétaire concerné.

Le coût de cette surlargeur est estimé à environ CHF 30'000.00. Elle sera réalisée conformément au profil ci-dessous :



Pour la liaison avec le chalet de la *Commune de Bise*, situé à environ 2 km des *Grandes Roches*, une fouille en tranchée le long du chemin d'accès sera nécessaire. Elle pourra accueillir à la fois la conduite d'adduction d'eau ainsi que le tube pour l'alimentation électrique. Cette conduite constituera la colonne vertébrale du réseau à partir de laquelle il y aura la possibilité ultérieurement de réaliser un réseau secondaire, destiné à sécuriser l'approvisionnement en eau des autres alpages.

Coûts et financement

Les coûts de ces travaux sont décrits dans le tableau ci-dessous. Ils ont été estimés par le bureau Thorens qui sera chargé de suivre la réalisation.

Tronçon La Combe – Les *Grandes Roches* :

-- Place d'évitement (génie civil)	CHF	30'000.00
-- Eau potable (Génie civil)	CHF	240'000.00
-- Eau potable (Appareillage)	CHF	160'000.00
-- Eaux usées/Eau claire (génie civil)	CHF	240'000.00
-- Honoraires	CHF	60'000.00
-- Divers et imprévus	CHF	68'500.00
TVA (7.7%)	CHF	61'500.00
MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC	CHF	860'000.00

Tronçon Les *Grandes Roches*-La *Commune de Bise* :

-- Génie civil	CHF	302'439.00
-- Eau potable	CHF	125'495.00
-- Electricité	CHF	214'522.00
-- Honoraires	CHF	32'951.00
-- Divers et imprévus	CHF	38'978.00
TVA (7.7%)	CHF	65'483.00
MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC	CHF	779'868.00

Le montant total arrondi de ces travaux s'élève à CHF 1'640'000.00. Ces travaux sont prévus au plan des investissements 2018 pour un montant estimé à Fr 2'160'000.00.

Ils peuvent faire l'objet de subventions. D'une part pour la défense incendie jusqu'aux *Grandes Roches*, et d'autre part, à titre d'amélioration foncière. Des demandes sont en cours pour l'obtention de ces subventions.

Les taux usuels pratiqué par l'ECA varient entre 10 et 15%, ce qui représente pour l'adduction d'eau jusqu'aux *Grandes Roches* entre CHF 47'000.00 et CHF 70'000.00.

Les discussions préliminaires avec les améliorations foncières laissent penser que nous pourrions obtenir entre 60 et 70% de subventions. Seul 50% du tronçon entre *La Combe* et les *Grandes Roches* n'est cependant éligible puisque ces investissements

servent en été aux alpages, mais en hiver au centre nordique. Nous pourrions donc obtenir entre CHF 620'000.00 et 725'000.00.

Le montant restant à charge de la commune après déduction de ces subventions serait donc situé entre CHF 845'000.00 et CHF 973'000.00.

Cet investissement représente un montant important, mais il permet de valoriser un nouveau patrimoine communal. Etant à caractère exceptionnel, la Municipalité propose que son amortissement soit effectué en une fois par prélèvement sur le fond de réserve pour investissements futurs comprenant fin 2016, un montant de CHF 2'784'100.00. Cette façon de faire permet d'utiliser les réserves faites durant les belles années afin d'éviter d'alourdir le compte de fonctionnement des prochaines années avec de nouveaux amortissements.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 3/2018

Où le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à procéder à l'équipement en eau et en électricité des Grandes-Roches, ainsi que des alpages de la Moësette et de la Commune de Bise,
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 1'640'000.00,
3. décide de porter ces dépenses dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9144.24,
4. Décide d'amortir cet investissement par un prélèvement unique d'un montant correspondant au total des dépenses nettes sur le *Fonds pour investissements futurs*, compte no 9282.20,
5. autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme CHF 1'640'000.00, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

Stives MORAND

Marc-André BURDET

Délégués municipaux :
- M. Laurent Reymondin
- M. Bertrand Meylan
- M. Olivier Baudat

Autres délégués :
- M. Nicolas Richard (Bureau *Thorens & associés SA*)
- M. Jean-Bruno Wettstein (Bureau *Montanum*)

Le Sentier, le 7 mars 2018